



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### INTRODUCTION

Tous les contrats de fourniture sont exclusivement stipulés aux présentes Conditions Générales de fourniture, sauf en cas de dérogation spécifique signée par le Client avec EURO COLD S.r.l., dont la validité est limitée par ailleurs au contrat pour lequel elle a été établie. La remise de la commande de la part du client entraîne l'acceptation intégrale des présentes Conditions Générales de fourniture et le renoncement aux propres Conditions Générales d'achat considérées dans leur ensemble ou individuellement. Les fournitures comprennent uniquement ce qui est expressément spécifié dans la Confirmation d'Acceptation de la commande de la société EURO COLD S.r.l. et sont réglementées par les présentes Conditions Générales, sous réserve de dérogations dérivant d'un accord écrit. Les éventuelles variations ou communications au cours de la fourniture ne constitueront pas novation du Contrat.

### 1. ACCEPTATION DE LA COMMANDE

Les commandes sont sujettes aux présentes Conditions Générales de Vente, sous réserve d'un accord ÉCRIT différent.

Les conditions d'achat expressément proposées par écrit par le client n'engagent aucunement la société et les présentes Conditions Générales de Vente prévalent sur ces dernières.

Toutes les commandes doivent être transmises par Fax ou Email.

Toutes les commandes seront livrées en une seule expédition, sous réserve d'accords différents entre les parties.

Les annulations/modifications même partielles de commandes relatives à du matériel expressément construits à la demande ne seront pas acceptées.

Les modifications des commandes devront être communiquées par écrit dans un délai de 72 heures à compter de la réception de la confirmation de commande.

Après la réception de la commande, EURO COLD S.r.l. disposera de 15 jours, durant lesquels la commande ne pourra être révoquée par la commettante, pour transmettre l'acceptation correspondante. L'exécution de la fourniture pourra être suspendue à tout moment en cas de modification des conditions patrimoniales du Commettant en vertu de l'art. 1461 du Code Civil italien.

### 2. PRIX ET MODIFICATIONS

Les prix seront appliqués suivant les modalités expressément spécifiées sur la confirmation ; ils ne comprennent pas les prestations ou les frais non mentionnés et en particulier les impôts en vigueur dans le pays de destination.

La société EUROCOLD S.r.l. se réserve le droit d'apporter des modifications aux tarifs sans aucune obligation de préavis à l'attention des Clients.

### 3. MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement de la fourniture est effectué dans la forme et dans les délais expressément spécifiés sur la Confirmation de Commande, au domicile d'EURO COLD S.r.l. ; la transmission des sommes se fait toujours aux risques et périls du Commettant, quel que soit le moyen choisi. Au cas où l'on aurait fixé un règlement par effet de change, les intérêts d'escompte, les frais et les commissions correspondants seront à la charge du Commettant ; les intérêts seront calculés au taux d'escompte officiel majoré de trois unités.



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

On calculera sur les retards de paiements, de plein droit et sans aucune mise en demeure, les intérêts au taux d'escompte officiel en vigueur plus trois unités sans que, pour cela, le Commettant ne puisse différer les paiements.

Le non paiement même d'une seule traite entraînera la déchéance du Commettant du bénéfice du terme entraînant l'exigibilité immédiate, de droit, des traites successives concernant la marchandise déjà livrée, même si elles concernent différentes commandes, et la résolution du contrat pour la partie encore à exécuter, suite à une faute du Commettant, jusqu'à la résolution complète du contrat en vertu de l'art. 1456 du C.C. italien ET A LA DEMANDE DE DEDOMMAGEMENT SUITE A UNE INEXECUTION.

### 4. RESERVE DE PROPRIETE

La société Fournisseuse reste propriétaire du matériel fourni jusqu'au paiement total de ce dernier. Sous réserve d'une autorisation écrite de la société Fournisseuse, tout acte de la part du Commettant qui porterait préjudice au droit de la société Fournisseuse de revendre la marchandise sera soumise aux sanctions prévues par la Loi.

### 5. LIVRAISON

La période de livraison est indicative et prend effet le jour de l'accord sur chaque détail du contrat et uniquement à la réception de la Confirmation de Commande (et des présentes Conditions Générales de Vente) et de la traite du paiement à la commande, si tels étaient les accords. Elle est prolongée de droit si le Commettant ne s'acquitte pas de ses obligations contractuelles et en particulier :

- si les paiements ne sont pas ponctuels ;
- si le Commettant ne fournit pas en temps utile toutes les données nécessaires pour l'exécution de la fourniture et s'il n'approuve pas dans les délais prévus les dessins et les schémas exécutifs, si cela est nécessaire ;
- si la marchandise convenue en sous-traitance n'est pas livrée dans le délai établi ;
- si le Commettant demande des variantes durant l'exécution de la commande ;
- en cas de causes indépendantes de la bonne volonté et de la diligence de la société Fournisseuse, y compris les retards prouvés de la part des sous-traitants ;
- si l'échelonnement de la livraison est dû à des causes de force majeure comme des grèves du personnel du fabricant – des douanes – des postes – des transporteurs, des mesures disposées par les autorités, des calamités naturelles, etc.

En aucun cas et pour aucune raison, EUROCOLD S.r.l. n'est responsable des dommages directs ou indirects dû à des livraisons retardées. Par conséquent, le Commettant ne pourra en aucun cas prétendre des dommages-intérêts ou être autorisé à annuler la commande.

### 6. EXPEDITIONS, RECLAMATIONS, EXEMPTION DE RESPONSABILITE QUANT AUX EXPEDITIONS EN PORT DU

Aux fins de la vérification du respect des délais de livraison et du transfert du risque du Fournisseur à l'Acheteur, en raison d'un endommagement ou de la perte totale ou partielle de la marchandise, on établit que la livraison, en vertu de l'article 1510 Code Civil italien, sera effectuée dans les ateliers du Constructeur et exécutée lors de la remise de la marchandise au



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Commettant ou au Transporteur, même si le prix comprend le transport ou si la société Fournisseuse prend en charge le montage. Toutefois si, pour une raison quelconque, une fois que la marchandise est prête, cette remise n'a pas eu lieu en raison d'une cause indépendante de la société Fournisseuse, la livraison est considérée comme exécutée à tous les effets à partir de la communication indiquant que la marchandise est prête.

Après la livraison, tous les risques concernant la marchandise sont transférés au Commettant : d'où le droit de la société Fournisseuse, en cas de transfert retardé tel que susmentionné indépendant de sa volonté, de débiter au Commettant les frais d'entreposage, d'entretien, de garde, d'assurance, etc.

En l'absence d'indications écrites précises, la marchandise sera confiée à un expéditeur primaire et, même en cas de vente « franco rendu destination », elle sera transportée aux risques et périls du Commettant. La stipulation d'une assurance couvrant les dommages durant le transport ne sera signée qu'à la demande explicite du Commettant et à ses frais et risques.

ATTENTION ! On devra toujours signer la lettre de voiture du transporteur en indiquant la mention :

« SOUS RESERVE DE CONTRÔLE ».

Le Commettant a toujours l'obligation de vérifier, au moment de la livraison de la part du transporteur, l'état extérieur, l'exactitude des colis et le poids brut correspondant (ainsi que le parfait état des colis et de la marchandise correspondante ainsi que du ruban adhésif scellant ces derniers) conformément au bulletin de livraison. En cas de dégâts VISIBLES de la marchandise durant le transport, il est opportun d'indiquer immédiatement le type de dommage, les éventuelles différences relevées ou la détérioration de la marchandise, et, pour éviter les contestations indésirables, il faut annoter impérativement une réserve écrite sur le bordereau du transporteur.

L'acheteur doit communiquer par écrit à l'unité de production les éventuelles réclamations et/ou contestations concernant la marchandise fournie dans un délai de 48 heures à compter de la date de réception de la marchandise. De même, si la marchandise est emballée au moment de la livraison, l'obligation de contrôler la marchandise reçue et de communiquer par écrit les contestations à la société dans les délais indiqués ci-dessus, restera à la charge du Client.

## 7. DONNEES TECHNIQUES

La société Fournisseuse se réserve la faculté d'apporter à tout moment à ses produits les modifications non substantielles jugées opportunes, et les communiquera au Commettant s'il est intéressé par l'installation.

Si le Commettant propose des modifications techniques par rapport à l'offre ou aux dessins présentés par la société Fournisseuse, un plein accord écrit des parties est obligatoire, pour leur application et la variation des prix et de la période de livraison établis précédemment ; la présentation de la proposition de modification ne suspend pas les clauses contractuelles.

Le Commettant s'engage expressément à ne pas utiliser, pour des raisons différentes de celles prévues par le contrat de fourniture, les dessins, les informations techniques et les éléments relatifs à la fourniture, qui restent la propriété de la société Fournisseuse et que le Commettant ne peut pas remettre à des tiers, ni reproduire sans autorisation écrite préalable.

Tous les produits commercialisés seront fournis avec la documentation technique du producteur et la documentation légale (voir par. 8) : toute demande complémentaire devra être convenue, évaluée et autorisée par EURO COLD S.r.l.



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### 8. ESSAIS

Le Commettant a la faculté de demander, en temps utile, d'assister à ses frais et durant les heures normales de travail, aux essais prévus pour la marchandise et pour les machines commandées, à l'INTERIEUR DE L'ATELIER de la société EURO COLD S.r.l., qui en annoncera immédiatement la date. En l'absence de la DEMANDE DE PARTICIPATION A L'EXECUTION DES ESSAIS de la part du Commettant, (en l'absence d'une intervention de la part du Commettant) les ESSAIS seront malgré tout réalisés par la société Fournisseuse et les résultats qui AURONT VALEUR D'ESSAIS seront communiqués au Commettant.

Une éventuelle certification d'essais devra être demandée par le Commettant à la commande pour pouvoir convenir du prix qui sera quoi qu'il en soit à la charge du Commettant.

En cas de demande d'essais particuliers, ceux-ci seront réalisés aux frais du Commettant.

Si les essais révélaient que la fourniture ne correspond pas aux caractéristiques essentielles établies par contrat et si la Société EURO COLD S.r.l. n'était pas en mesure de s'en acquitter, celle-ci a le droit de renoncer à la commande avec la seule obligation de reprendre la marchandise éventuellement déjà livrée et de restituer les sommes perçues, sans intérêts et sans que le Commettant ne puisse réclamer d'indemnisations ou de dédommagements.

Les appareillages sont toujours accompagnés du MANUEL UTILISATEUR avec les instructions d'installation, d'utilisation et d'entretien, qui fait partie intégrante de la fourniture AVEC les autres documents légaux. LE MANUEL UTILISATEUR doit être remis à l'UTILISATEUR final, sous peine d'annulation de la garantie.

### 9. GARANTIE

La société Fournisseuse garantit la bonne qualité de sa MARCHANDISE et la bonne construction de ses PRODUITS en s'engageant, durant la période de garantie spécifiée ci-après, à réparer ou à remplacer gratuitement dans les plus brefs délais, les parties défectueuses en raison d'une mauvaise qualité du matériel, d'un défaut de fabrication ou d'un montage imparfait, à condition que cela ne dépende pas d'une DETERIORATION ou d'une USURE naturelle due à des pannes dues à un manque d'expérience ou à de la négligence de la part du Commettant, à des interventions non autorisées, à des altérations exécutées ou demandées par le Commettant, au contact avec des éléments corrosifs ou inadéquats, à des corrosions galvaniques ou à une usure naturelle, à un mauvais stockage ET/OU CONSERVATION ainsi qu'à des cas fortuits ou de force majeure.

La période de garantie est de 12 mois à compter de la livraison (d'après l'art.5) et cesse à l'échéance du délai, même si la marchandise n'a pas été mise en service, pour une raison quelconque. L'intervention immédiate sous garantie de la part de la société Fournisseuse reste soumise à l'observation des conditions de paiement de la part du Commettant.

La garantie en vigueur sur les produits reconnus comme défectueux par EURO COLD S.r.l. durant la période et dans les conditions indiquées, couvre tout défaut de matériel et de fabrication, et reste limitée au remplacement et/ou à la réparation en notre usine (expédition à EURO COLD S.r.l. départ usine Bomporto (MO) Italy) ou dans des lieux et avec du personnel exclusivement autorisés par nos soins, uniquement des parties reconnues défectueuses par EURO COLD S.r.l.

Tous les autres frais nécessaires au remplacement des pièces jugées défectueuses, y compris le coût de la main-d'œuvre pour leur remplacement, ne seront pas remboursés par Euro cold srl.

On rappelle que la garantie tombe si :

- le produit a été réparé ou altéré par du personnel non autorisé par la Société ;



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- la panne a été provoquée par des raccordements électriques erronés ou par une protection inadéquate ;
- l'installation n'a pas été correctement exécutée ou si les opérations d'entretien prescrites n'ont pas été effectuées ;
- le produit est tombé en panne suite au contact avec des éléments corrosifs, galvaniques ou à une usure ou une détérioration naturelle, etc.

Les parties remplacées sur place restent la propriété de la société Fournisseuse et ne seront réexpédiées au Fournisseur en port franc, qu'en cas de demande spécifique, suivant les modalités de retour indiquées au paragraphe suivant.

Rien ne sera dû au Commettant pour la période d'inactivité de l'installation, et celui-ci ne pourra prétendre aucun dédommagement ni indemnisation en cas de frais, de sinistres, de dommages directs ou indirects dus aux causes spécifiées au premier paragraphe du présent alinéa, ainsi qu'aux susdits réparations ou remplacements.

En aucun cas les termes d'annulation et de prescription cités à l'art.1512 du Code Civil italien ne pourront être prorogés.

### 10. RETOURS DE MARCHANDISE

On n'acceptera aucune restitution de marchandise spéciale ou hors catalogue.

Toute restitution de marchandise standard doit être AUTORISÉE par nos Bureaux Commerciaux. Les retours de marchandise autorisés par écrit par nos Bureaux Commerciaux doivent être EXPÉDIÉS à notre STOCK, avec l'indication du CODE PRODUIT et du NUMERO DE SERIE et la mention de RETOUR DU PRODUIT VENDU ; le transport sera entièrement à la charge du Client, sauf en cas d'accord différent et explicite entre les parties.

La marchandise doit être emballée dans son EMBALLAGE D'ORIGINE pour la protéger durant le transport.

On appliquera à la marchandise standard un montant forfaitaire de 20% pour les frais de contrôle, de manutention et d'administration et elle sera acceptée que si elle est parfaitement intacte.

Les Bureaux Commerciaux EURO COLD S.r.l. compétents pour le Client disposeront de 15 jours, après un contrôle technique de la machine, pour communiquer l'acceptation de la restitution et le montant pour l'émission de l'éventuelle note de crédit.

### 11. CONTROVERSES

Les contrats, même stipulés par des ressortissants étrangers ou pour une marchandise fournie à l'étranger, sont réglementés par la législation italienne en vigueur. Le tribunal compétent sera exclusivement celui de la province où se trouve le siège statutaire de la société EURO COLD S.r.l., également par dérogation aux art. 32 et successifs du Code Prov. Civ. italien, le Commettant n'ayant pas la possibilité de saisir les Autorités Judiciaires d'un lieu différent, même en cas de garantie ou causes liées à d'autres causes, mais la société Fournisseuse conserve la faculté de recourir, en qualité d'actrice, à une action dans le lieu de résidence, en Italie ou à l'étranger, du Commettant.

### 12. RESPECT DE LA VIE PRIVEE

La signature, de la part du Commettant, du formulaire d'information et de l'autorisation en vertu de la loi n° 196/2003 sur la tutelle des personnes et d'autres sujets par rapport au traitement de leurs données personnelles, et donc la remise à EURO COLD S.r.l. par le



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Commettant des autorisations nécessaires pour pouvoir entretenir des rapports contractuels avec le Commettant, est indispensable pour l'acceptation de la commande correspondante, même si EURO COLD S.r.l. a envoyé au Commettant la confirmation de commande ou si une commande est en cours d'exécution. Les susdites notes d'information et autorisations sont réglementées et prévues dans un document séparé dont le Commettant accuse réception. Il est établi dès à présent qu'aucun frais, responsabilité ou délai ne pourra être imputé ou appliqué à EURO COLD S.r.l. tant que le Commettant ne lui aura pas remis les autorisations nécessaires, sous réserve de la faculté d'EURO COLD S.r.l. de mettre le Commettant en demeure, et du remboursement des éventuels dommages dus au comportement du Commettant.

J'approuve de façon spécifique en vertu de l'art. 1341 C.C. comme si je les avais écrites de ma main, les clauses citées dans l'introduction, points n° 1 (acceptation des commandes) – 2 (prix, révision des prix) – 3 (modalités de paiement, intérêts, prise d'effet des délais de paiement, déchéance du bénéfice du terme) – 4 (réserve de propriété) – 5 (délais de livraison, moment de la livraison) 6 (transports, réclamations) - 8 (remise du MANUEL UTILISATEUR) - 9 (garantie) – 10 (retours de marchandise) - 11 (Controverses) – 12 (Respect de la vie privée).

Ne recevant rien dans un délai de 8 jours à compter de la date de la confirmation, toutes les conditions du présent contrat seront considérées comme acceptées.

### **EURO COLD S.r.l.**

Via Aldo Moro 11/E  
41030 Bomporto (Modena) ITALY  
Code T.V.A. 02669040368  
**Tél. ++39.059.81.78.138 R.A.**  
**Internet: <http://www.eurocold.it>**

Inscr. au Reg. des Entr. MO-2000-44068  
**Fax ++39.059.81.70.482**  
**e-mail: [info@eurocold.it](mailto:info@eurocold.it)**